



DOSSIER : « Les chemins d’Arménie » ré-ouverts de violence : pour un usage inactuel du passé dans l’actualité. Rencontre avec Janine Altounian

(1/3) Isabelle Ullern, « Traduire, un usage artisanal du passé qui transforme la scène publique »

(2/3) « Au filigrane de son œuvre, conversation avec Janine Altounian » (entretien : I. Ullern)

(3/3) « Lire aussi Janine Altounian... *L’intraduisible* »

Traduire, un usage artisanal du passé qui transforme la scène publique

(1/3)

©Isabelle ULLERN

i.ullern.w[at]gmail.com

« ... persévérance et ruse pour surseoir à la menace et résister à l’oppression. [...] les mains de Pénélope ont la même fonction dilatoire que celle de la voix chez une autre femme, la conteuse Schéhérazade [...]

Benjamin écrit : « *(Dans sa dimension sensible, la narration n’est nullement l’oeuvre (das Werk) de la seule voix. Dans la véritable narration est aussi à l’oeuvre (wirkt hinein) la main (die Hand) qui, de ses gestes rodés par l’expérience (erfahrenen) du travail (Arbeit), soutient de mille manières ce qui se fait entendre.) L’ancienne coordination de l’âme, de l’oeil et de la main (die Hand)... est la coordination artisanale (handwerklich)... On peut aller plus loin et se demander si la relation qui lie le narrateur à son matériau (Stoff) – la vie humaine – n’est pas même une relation artisanale (handwerklich), si la tâche du narrateur ne consiste pas précisément à travailler (bearbeiten) de manière solide, utile et unique la matière première (Rohstoff) des expériences (Erfahrungen)... »*

Janine Altounian, traductrice, essayiste, Paris (A)

1. L'inactuel à rebours de l'actualité : traduire, un usage artisanal de la langue, de l'héritage et du temps

C'est sous le signe de l'interrogation de Walter Benjamin sur « l'expérience », la perte de son artisanat transmetteur (B), quand la violence est, bon gré mal gré, reconnue comme la condition publique de l'histoire, que s'ouvre ce dossier : il s'agit d'un montage rédactionnel de rencontre et de dialogue, travaillé à côté de et avec la voix résistante et traductrice de Janine Altounian.

Car Janine Altounian est traductrice. Tout d'abord, chargée de l'harmonisation des traductions françaises de l'entreprise scientifiquement dirigée par Jean Laplanche depuis 1984 : une traduction française contemporaine et systématique des « *Œuvres Complètes de Freud, Psychanalyse* » (OCFP). Traduction où l'usage psychanalytique du corpus freudien (clinique et métapsychologie), entre réception et poursuite des investigations, importe au premier chef (C). A travers les nombreuses discussions que suscite cette traduction, qu'elle sollicite aussi, le geste de Janine Altounian dans sa lecture de *L'écriture de Freud, traversée traumatique et traduction* (Paris, PUF, 2003), fait écho de ce mouvement particulier du travail de la lecture où l'opération de traduire est desserrée par une lecture plus profonde de la langue source, ses effets sensibles, sa musicalité dans le langage, l'intersubjectivité et la pensée, lecture plus déterminante et d'une lenteur au fil des années - de reprise en reprise d'articles jusqu'à faire livre, un après l'autre -, qui fait entendre combien la plongée psychique et littéraire dans l'intervalle entre les langues est une traversée simultanément sensible à tout ce qui se perd d'une rive l'autre et soucieuse de tout ce que cette perte permet de découvrir d'autre, autrement, non encore entendu, insu. Les meilleures discussions entre les traducteurs sont des conversations de lecteurs. En témoigne parallèlement la patiente relecture de « L'esquisse » de Freud que, page à page, la psychanalyste (et philosophe) Monique Schneider tisse dans son dernier livre, *La détresse aux sources de l'éthique* (Paris, Le Seuil, 2011, où elle croise décisivement Sigmund Freud avec Emmanuel Levinas et Hermann Cohen) : à partir des différentes traductions françaises de l'œuvre de Freud, dont celles de l'OCFP, sa correspondance, ses emplois d'autres langues et les éditions originales (sans verser dans le rejet expert ou partisan d'une traduction contre l'autre tout en re-proposant, parfois, la sienne). Dans la discussion entre traducteurs, en effet, plus qu'un corpus, l'œuvre se manifeste *expérience vécue* de la langue, cette expérience sans doute appelée par Benjamin avant qu'elle ne nous revienne après coup dans l'histoire, qui soutient le penser autant qu'elle exprime ou suscite la sensibilité, le trouble, l'image ; langue de dialogue et de rêve, langue interprétative et d'adresse, langue en excès de ce qu'elle dit mais qui s'y contient ; *Dire vivant* entre les sujets (ceci dit, pour rappeler, au plus près du travail de Monique Schneider, dont la lecture traductrice et interprétative côtoie le geste d'Altounian, posé ici dans sa lecture de Walter Benjamin, qu'Emmanuel Levinas a analysé et plié décisivement le dire et

le dit philosophiques à cette effectivité ambivalente et en balance du Dit au Dire : source de l'être-humain-pour-l'autre). Lorsque le traducteur, c'est-à-dire la traductrice ! met en travail entre elles différentes traductions d'une langue de réception (ici, française), au regard du texte (ici, allemand et freudien), tout en tenant son propre fil d'interrogation, en dialogue avec d'autres lecteurs d'une part, avec le texte lu d'autre part, elle recrée, en s'y engageant elle-même, *les arborescences dialogiques artisanales qui font l'étoffe de nos vies, entre l'histoire et le travail de culture*. Tel est sans doute le propre de toute entreprise interprétative rigoureusement portée par deux sources toujours étrangement simultanées : un héritage et sa transmission en après coup. Et tel est bien, à l'instar de Monique Schneider bien que dans une autre position, le geste repris par Janine Altounian : traductrice bien au-delà de ses strictes traductions.

Janine Altounian est également l'auteur d'une œuvre intellectuelle et littéraire tout à fait originale : héritière de rescapés du génocide arménien venus se réfugier en France au seuil des années vingt, elle a traduit, donc transformé cet héritage en rendant publique la tâche même d'une telle transmission. Pour ce travail artisanal, Janine Altounian s'est servi de la situation psychanalytique dans laquelle elle fut engagée autant que de son métier de germaniste - traductrice. Sans rien céder à la réserve et la pudeur de l'intime, restant inaccessibles, et sans jamais verser dans la tentation de la paraphrase métapsychologique ni de « l'analyse sauvage », elle a tracé la voie difficile d'une écriture d'analysante, parlant non d'elle-même mais de ce dont il est question, pour la pensée, pour la culture, **au registre historique de la vie psychique** : je ne peux que référer, ici, une autre analyse de ce registre, au fond tout autant **psychique de la vie historique**, très proche bien que situé dans l'écriture et la réflexion proprement historiographiques. Il s'agit de l'analyse de cet écart temporel et critique d'« *estrangement* » et de perlaboration intellectuelle, tel un appel de traduction posé « *entre la vérité des faits et leur signification* », que l'historienne Sabina Loriga effectue - elle aussi depuis des années, en valorisant et en explorant par la lecture bien des auteurs et leur commune pensée moderne et traditionnelle de l'histoire. Page à page, elle montre de quelle façon la tension entre littérature, histoire et biographie est, en réalité, non contradictoire, non alternative : toujours par la brèche quasi matérielle, telle un corps/une voix sur la scène historique, où celui (celle) qu'à la suite de Droysen, Sabina Loriga nomme « *le petit x* », s'avère à la fois le témoin clé irréductible et l'invitant énigmatique, l'hôte inquiétant de la tâche d'« *œuvre commune* » dont l'histoire s'effectue simultanément à grande et micro échelles, à la fois culture vivante et trace/déchiffrement d'expérience vécue (cf. *Le petit x. De la biographie à l'histoire*, Paris, Le Seuil, 2010).

De cette façon persévérante propre à l'artisanat traducteur, Janine Altounian est, peu à peu, devenue, par son œuvre et l'expérience de son œuvre, « écrivain-analysant » ; c'est-à-dire un écrivain analysant le processus vital de traduction qu'il effectue dans la culture, en offrant par là

sans doute une nouvelle formulation de notre réflexivité : ce n'est plus la « simple » topique du « *cogito ergo sum* », ce n'est pas seulement la recherche transcendantale kantienne des « conditions de possibilité » de la réflexion, qui augmente la prise de conscience cartésienne par la critique du jugement quasi au seuil de la phénoménologie husserlienne ; c'est toute l'économie « psychiquement transformatrice » de la traduction du passé, effectuant le passé même en tant qu'il est engendrement et traumatisme, fragilité à l'autre menacée souvent par l'histoire, qui apparaît lucidement dans cette œuvre éminemment « humaine » : elle témoigne de la psycho-dynamique artisanale de l'engendrement psychique qui / que trame chacun, humain-par-l'autre, et de sa difficile et vitale reconnaissance « publique », c'est-à-dire collective en un sens à la fois réel, physique et culturel. Traduire, nous montre parmi quelques autres Janine Altounian, c'est cette tâche en arborescence, plaçant aussi le traducteur au regard d'un événement ou trauma source, souvent déjà pris dans différentes traductions, et dont la re-transmission s'impose comme source de la source, source faisant retour en intimant, en quelque sorte, de remonter la pluralité des traductions parfois amoncelées ; remonter vers la source, non comme une anamnèse, mais bien comme aventure exploratoire. Car la source est inaccessible hors ce retour vers l'avant, ouverture concédée à la patience de l'écoute, d'une réceptivité qui ne cherche pas la maîtrise cognitive ou consciente, mais se laisse atteindre par ce qui trouble, déséquilibre et, dans cette brèche, s'avère aussi dialogue, entre les voix, les langues. Et tous les pans de l'arborescence nous obligent à travailler un passage rigoureux, en forme d'une voix particulière, assumée par l'opération même du passage. L'œuvre d'Altounian atteste et procède à la fois de ce mouvement, de ce dont il y est question.

D'articles en articles, de livre en livre, la voix propre et insubstituable de Janine Altounian advient pour l'écoute du lecteur, en même temps que cette entreprise, tout à fait inédite de transformation analytique du trauma et de l'histoire, est donnée dans l'espace public ; sous forme de publications et de coopérations désormais nombreuses, et sous forme de toutes les conversations intellectuelles que cette œuvre, en soi généreuse, occasionne (D).

Janine Altounian, plus qu'écrire m'a-t-elle dit, aime les rencontres.

2. Circonstances : l'actualité faisant brèche dans l'atelier de la conversation

Dans le cadre de notre travail à l'Atelier sur les « usages publics du passé », j'ai rencontré Janine Altounian plusieurs fois : en vue de sa participation, tout d'abord, à des études croisées sur « la question de l'interprétation historique du trauma », un chantier en cours auquel elle s'est jointe au point que nos échanges ont permis d'avancer dans la lecture de son travail ainsi que dans la problématique des journées. N'est-ce pas rare ? Janine Altounian, dans la rencontre, dialogue de

telle sorte que le dialogue avance. Les rencontres, avec elle comme avec d'autres participants (E), avaient pour visée de créer un échange de travail en amont de « journées d'études » pluridisciplinaires et publiques. Dialogue et premier partage constitutifs d'une réflexion: à l'épreuve d'une sorte d'expérience à vivre, sans laquelle agencer un événement dans le genre « colloque » n'a aucun sens, tout au moins peu de chance de procéder d'une scène tramant les intelligences. Je pense que cette condition « maïeutique », certes souvent vécue, mais en coulisses et systématiquement passée sous silence, est bien trop négligée dans nos pensées de l'espace public et dans l'espace public : si celui-ci, tellement virtuel et dérégulateur, devient de temps à autre, ou pas endroits, une scène d'interlocution significative pour ses acteurs, récepteurs ou participants (présents ou différés), c'est en réalité à la condition méconnue du temps intersubjectif et interactif qu'il faut pour fabriquer *l'étoffe vécue* de l'interlocution. Car dans « l'éthique de la discussion », celée au cœur même de ses plus justes prétentions régulatrices (telle est la philosophie de Habermas), procède une réceptivité en soi féconde, véritablement habitable, hospitalière sinon habitée, et signifiant ainsi de façon décisive que tout n'est pas pure réflexivité faite ou dé faite genres, actions, intérêts et argumentations confrontés.

Et voici que l'actualité a fait brèche dans cette petite aventure ordinaire. Le vote d'une loi est venu réveiller la virulence de l'histoire contemporaine du génocide arménien, dans l'espace politique international, à partir de la scène française : républicaine. Tout à coup, j'ai lu autrement certains propos de Janine Altounian, notamment une de ses réflexions sur la violence, qu'elle aura posée en refusant l'alternative de la vengeance ou bien du pardon : « *sans pardon ni vengeance* » dit-elle dans un texte repris dans son livre à venir, *De la cure à l'écriture. L'élaboration d'un héritage traumatique* (à paraître au PUF, printemps 2012). Autrement dit, pas plus que la vengeance, et à la différence de ce que propose le philosophe Olivier Abel (dans sa lecture de l'histoire turque notamment, « la mémoire blessée »), le pardon n'a rien à faire dans l'histoire ! Pour approfondir ce constat, sous un angle plié à la patience de son œuvre traductrice et d'écrivain analysant, *pour résister à l'actuel*, nous sommes alors convenues, et je l'en remercie, de la possibilité que je rédige un moment de nos rencontres, de façon oblique au regard de l'événement législatif et diplomatique, sous la forme de ce présent dossier en trois pièces ; 1) un article, 2) un entretien, 3) une fenêtre sur son écriture de « l'intraduisible ».

Ce moment propose donc, et a constitué une forme de réponse à la répétition d'une certaine violence historique autour de « la question génocidaire » (si l'on peut dire ainsi quand il est à ce point question de la limite de l'humain dans le tissu culturel et politique, donc dans l'étoffe psychique de la vie sociale, où « je » rencontre l'autre comme « visage »). A la manière d'une tapisserie peut-être, ce dossier prend appui sur la chaîne de l'œuvre de Janine Altounian, et de toutes les questions en partage que cette œuvre soumet à transformation ; et il vient chercher à

dévier de façon infime la trame de la contrainte de l'actuel (ce qui est effectif, non virtuel, mais au point que tout peut se réduire à n'être pas virtuel) : là et chaque fois que l'actualité médiatique – qui prétend souvent constituer à elle seule l'espace public - voudrait nous convoquer ; au lieu même de l'usage public du passé, comme s'il pouvait, parfois, enfin, cesser de se plier à la conjonction plate, immédiate, réductrice, entre actualité et politique.

Comme l'indique en effet, notre *Bref apologue de « l'inactuel »* (sur le site de l'Atelier « Les usages publics du passé ») nous cherchons à ouvrir, diversement, des voies pour un « usage » du passé qui ne se réduit pas à l'alternative entre, d'un côté, mémoire ou histoire autour du passé, et d'un autre côté, débat ou conflit à propos de la réception publique actuelle du premier terme et de ce qu'il recouvre (le « passé »...). Outre qu'elle est indéniablement « présentiste », voire simpliste quant à la lucidité sur l'effectuation du temps culturel et son importance toujours décisive, cette mise en scène trop exclusivement actuelle et rationnelle (donc irrationnelle tout autant) nous prive terriblement de l'économie de la vie psychique, son intelligence véritablement contrapuntique, dont la voix ouvragée de Janine Altounian montre comment elle ne se laisse pas réduire à un quelconque démembrement producteur de sites artificiels par séries de clivages théoriques oblitérant toute médiation ou l'analyse des médiations, tels entre « raison (histoire) et sentiment (mémoire) », ou entre « privé » (vie familiale ou communautaire) et « public » (vie socio-politique).

3. Moraliser ou pénaliser le négationnisme ? Transformer la scène publique où veut régner la politique comme guerre

Une nouvelle fois, l'espace public s'est empli de violence civile, politique et langagière, à l'occasion d'un processus législatif républicain français, par ailleurs tout à fait régulier dans son déroulement. Le projet de loi ayant déclenché cette résurgence de violence (sans atteinte ni dommage envers quiconque) visait à pénaliser la négation des génocides déjà reconnus par la législation nationale et internationale, notamment aux fins d'une mise en conformité avec le cadre de la législation européenne en la matière. Entre le début de nos échanges (fin 2011) et l'établissement de l'entretien (fin janvier 2012, cf. paragraphe suivant), la loi a été votée.

Fin 2011, à l'occasion d'un projet de loi française relatif à la « répression » de tout geste négationniste à l'encontre des génocides reconnus par le corpus législatif concerné par cet ajout (références en note : F), le débat intellectuel s'est naturellement redéployé : ce fut de nouveau l'occasion de soumettre à discussion éthique et politique cosmopolite (et non exclusivement française) le rapport que la pluralité des acteurs de la démarche historique, dans ses publications et recherches autant que dans son enseignement ou sa vulgarisation, entend entretenir avec la régulation politique de l'espace public ; c'est-à-dire régulation de et par l'état de droit qui doit être

garanti entre les personnes en société. Garanti en vue du maintien de la sécurité civile, d'un état de paix donc, entre les citoyens et tous résidants d'un espace constitutionnellement agencé et habité, mais résistant à l'homogénéisation « réelle » autant qu'à la synthèse « conceptuelle » ou régulatrice : avec toute la vivacité, les conflits d'intérêts, les activités, l'agir discursif, voire les formes d'asocialité possibles et imaginables. Je ne fais que redire, là, avec moins d'élégance, ce que Collingwood écrivit en 1942, à Londres, lorsqu'il mit en forme son interrogation cruciale à propos de ce que signifie et ce qu'est la civilisation (G).

En matière de négation de génocide : le terme de « négationnisme » est apparu, en France, avec l'ouvrage de Henri Rousso, *Le syndrome de Vichy*, 1987 (H). Il désigne tout à la fois la dénégation d'une réalité et une intention manipulatrice en vue de nier le génocide des Juifs d'Europe et les centres de mise à mort. Tout en élargissant son emploi, des historiens ont veillé à ce que cela se limite à la dénégation idéologique d'un génocide : cela s'avère une offensive contre la vérité du réel et contre ceux que précisément le génocide veut éradiquer. Rappelons l'œil du cyclone : comme le précise l'historien Yves Ternon, ayant étudié ce processus sur différents sites du 20^è siècle (génocide des Juifs en Europe, génocide des Arméniens en Turquie, génocide des Tutsi au Rwanda), c'est dès les premières phases d'une opération génocidaire que le négationnisme se prépare. Il participe du génocide lui-même en visant la mise en accusation future des victimes ; cette « distorsion du réel » est effroyable et difficile à contrer, car elle anticipe et joue du temps historique, de son potentiel d'actualisation à retardement : en quelque sorte, à jamais les victimes d'un génocide risqueront le soupçon terrible d'être coupables de ce qui arrive (donc, au minimum d'exagérer à propos de ce qui leur a été fait, d'être affabulatrices plutôt que les assassins négationnistes) :

« La qualification est donc sans équivoque. Elle signifie la suppression de la vérité. « Négationnisme » désigne l'ensemble des attitudes adoptées et des explications fournies pour nier la vérité d'un génocide. La négation d'un génocide est une composante du crime. Elle est tissée avec le crime. C'est une stratégie de destruction de la vérité et de la mémoire. La négation est à la fois un instrument du meurtre – elle fait disparaître le cadavre – et une réaction de défense contre une accusation de meurtre. Elle est présente à tous les moments du crime, mais elle diffère selon les temps. Dans la phase de conception d'un génocide, l'un des piliers du futur édifice négationniste se met en place : la mise en accusation de la future victime. Que cette accusation repose sur une distorsion du réel ou qu'elle soit totalement imaginaire, elle fabrique une victime en l'identifiant à une faute et à une menace » (Yves Ternon, op. cit., note H infra)

Passage du débat historique au plan juridique, constitutionnel et jurisprudentiel : On doit mesurer à ces lignes que c'est par une analyse historico-critique qu'est démontré le fait que nier un meurtre collectif entrant dans la catégorie du crime contre l'humanité, comme l'est un génocide dont le négationnisme procède, n'a rien d'inoffensif ; et ceci même sans entrer dans le débat à propos de la catégorie pénale du « crime contre l'humanité ». En conséquence y réagir politiquement, c'est-à-dire juridiquement par la voie législative, ne se situe pas sur le plan de la recherche en histoire ou sciences humaines, mais sur un plan fondamentalement régulateur de l'état de droits entre les personnes. Il s'agit à la fois d'un devoir d'Etat et de responsabilité civile, collectivement politique (cette volonté générale dont nos lois procèdent...). Demeure ensuite la question proprement juridique d'établir ou non qu'une telle loi serait anticonstitutionnelle : comme le prévoit le Droit, il ne reviendra qu'à la personne accusée (s'il en est une un jour) en référence à cette loi de le faire valoir dans sa défense, en invoquant l'incapacité de l'Etat à établir une vérité historique notamment (I), si tel est son choix de défense.

Retour sur la scène intellectuelle : au moins française - mais peut-on restreindre une scène pour la pensée, si artificiellement, à une frontière étatique ou « nationale » ?! L'entretien de l'historien turc, exilé aux Etats Unis dément aussitôt cette limitation : Taner Akçam a répondu à une interview publiée dans le quotidien français *Le Monde*, et il y fustige la négation turque officielle du génocide arménien comme « une industrie » (dont la violence meurtrière ne peut être occultée, J). Alors, disons que sur la scène intellectuelle considérée par la focale des médias intellectuels français, le débat à propos du négationnisme demeure dans les termes où il advient depuis les premières réactions législatives républicaines aux tentatives de négation des crimes collectifs contre l'humanité (que l'on aura appelé un peu rapidement les « lois mémorielles », et qui sont au nombre de trois, pour finir, mais dont la dernière se distingue de la pénalisation du négationnisme : elle n'est pas prise en compte ici ; détail sur ces lois en note : K) : tout en agréant la dénonciation de la négation, c'est la liberté de la recherche et de « l'écriture de l'histoire » que l'on oppose à toute intervention législative. Tout cela se passe et se pose dans l'espace politique pris en son sens constitutionnel. Or l'opposition entre la liberté de la recherche et la pénalisation d'un crime qui porte une nouvelle fois atteinte à des victimes nécessite un équilibrisme délicat en passant (ou sautant) entre deux registres différents qui, si on ne les distingue pas, se confondent illégitimement et rendent le débat propice à l'idéologisation : dénoncer, réfuter ou combattre le négationnisme, si c'est fait au nom de la libre et juste recherche en refusant l'intervention du droit, cela devient alors une question intellectuelle et morale... Tandis que si l'on accepte la pénalisation du négationnisme, tout en soulignant la difficulté à en établir juridiquement la définition et la preuve, cela revient à abandonner le terrain moral (et son danger moraliste) et à accepter des limites par la force du droit, énonçant qu'il y a des choses interdites et passibles de jugement, voire de condamnation. Cette

distinction ne simplifie rien mais identifie les termes de la difficulté, car toute l'entreprise sera toujours d'instruire un ou des dossiers prouvant l'acte ou le propos négationniste. Mais cela renvoie la prétention intellectuelle à la liberté à une certaine forme implicite d'hybris morale : le terme même de « liberté pour l'histoire » est un slogan moral. La vie intellectuelle peut-elle renoncer à la morale ? N'y aura-t-elle d'ailleurs pas intérêt tant que cette morale se confond malaisément dans d'autres registres qui, d'ailleurs, lui résistent, et devient moralisme ?... Nous voilà renvoyés aux « années Sartre-Beauvoir », dans toute leur épaisseur (entre la morale de l'absurde et celle de l'ambiguïté, L) ...

Sans entrer dans le détail des différentes positions selon lesquelles les historiens, en France, se positionnent toujours peu ou prou envers la prééminence de la liberté de la recherche (différents collectifs d'historiens sont bien représentés et audibles sur la scène des médias intellectuels français, M), je préfèrerais souligner que le débat qui évite d'interroger cette prétention ou tentation morale perd également l'occasion d'affronter *son impact sur la pensée*. Pour commencer, il faut interroger comment et pourquoi (de quel droit hors le droit ?) les historiens constitueraient une catégorie d'acteurs culturels dont les activités (« écrire l'histoire » ?) et les travaux d'une part leur seraient propres (ce qui serait abusif), d'autre part feraient échapper leurs auteurs au registre de la responsabilité civile ou pénale quant à leurs propos (ce qui est difficilement concevable). Cette question ne me semble pas mettre en jeu la place de l'histoire comme « discipline », que nous avons, je crois, renoncé à définir de façon douteusement métaphysique (ou avec des relents essentialistes) en affirmant « qui/quoi » elle est. En revanche, cette question rappelle que les acteurs professionnels (en histoire) restent des citoyens ordinaires nonobstant leurs travaux rationnels et scientifiques. Simultanément, cette activité à la fois professionnelle et intellectuelle, qui fait d'eux des fonctionnaires d'Etat (à la différence des intellectuels hors de l'enseignement ou de la recherche universitaire) ne fait pas d'eux les porte parole d'une mission d'intérêt public ou général, ni d'une quelconque entité collective imaginaire ou instituée. Telle est toute la question pour l'intellectuel : ce n'est que comme sujet de droit qu'il est justiciable et responsable, même s'il travaille dans la perspective d'éclairer réflexivement des phénomènes d'humanité... C'est sans doute à cause de ce second point que la question se heurte à celle de la morale. Sans doute, le débat intellectuel à propos de la pénalisation du négationnisme doit-il « démoraliser » les enjeux politiques et législatifs aux fins de parvenir à problématiser la violence du négationnisme, la nécessité d'y parer et l'identification de l'impact historique du trauma génocidaire et de ses après-coups négationnistes soigneusement amorcés par l'opération génocidaire. Qu'il reste à désamorcer ou modifier. C'est là une tâche de combat contre la « déshumanisation », située devant les deux termes du droit et de la vie psychique, d'une façon dont une psychanalyste a rappelé qu'elle constitue l'économie même de la « *Kulturarbeit* », travail de la culture, pensée par l'œuvre freudienne (notion travaillée par la

psychanalyste Nathalie Zaltzman, qui a étudié, aussi, le travail de Janine Altounian, N ; l'étude est également citée dans la note « M » de l'entretien, article 2/3 de ce dossier).

C'est en effet, une fois repérés les fils disparates de l'écheveau, que nous nous heurtons au processus culturel, composite, de *la pensée* de l'histoire ou du passé qui, de façon inévitable comprend des crimes, y compris le crime limite par lequel l'institution humaine (la culture) abolit l'humain, ce qui nous situe à un registre précisément difficile à envisager : là où la politique (et précisément elle), faisant processus culturel d'humanisation collective et particulière de tout un chacun, processus à la fois pacificateur et guerrier, médiateur ou violent, et meurtrier, cette politique participe de l'histoire par le crime et l'effroi. Pour le dire encore autrement : la politique, comme alternative entre la guerre et la paix ou comme moteur civilisationnel en vue d'une « paix perpétuelle » (l'horizon kantien actuel, je le rappelle en note : O), traumatise le passé culturel humain par le crime contre l'humanité que la culture ne peut empêcher ; trauma collectif où le travail de contention dénégatrice et destructrice qui accompagne le moment, l'effet du trauma et ses résurgences traumatiques, est également opéré par l'usage de l'espace public. Celui-ci reste l'espace ambivalent de mise sous silence *ou bien* de reconnaissance, au risque jamais écarté d'entraîner des mise à nu qui violentent le sujet, la vie psychique, lorsque le silence négationniste doit être aussi violemment brisé qu'il est imposé...

Le moment de l'incitation politique par la violence du langage : entre fin 2011 et courant janvier 2012, au moment où ce dossier commence à prendre forme, la loi en vint à être votée par les deux assemblées, notamment le Sénat – moment décisif pour l'adoption définitive de la loi peu ou prou amendée à partir de son texte initialement proposé. La virulence des débats excéda les scènes intellectuelles et le registre plus largement civique de l'ensemble : l'Etat turc adopta une position diplomatique hostile, rappelant son ambassadeur et entraînant hors de son territoire, vers et « sur » l'espace concerné par le processus législatif, l'embrasement politique (et conflictuel) de certaines revendications identitaires. Des manifestations eurent lieu, dont une en guise de protestation politique internationale, d'une part, fustigeant une communauté culturelle en lui attribuant d'être à l'origine du projet de loi (ce qui est évidemment impossible d'un point de vue constitutionnel). D'autre part, les médias relayèrent, en l'amplifiant immédiatement, le brouillage langagier des appellations qui provoqua celui des positions : la loi de pénalisation en projet devenant une « loi de censure arménienne », les « franco-turcs », présentés comme victimes de « stigmatisation » furent aussitôt absorbés dans « les Turcs », diaspora étrangère, lors d'une manifestation devant le Sénat (P). Autant d'amalgames identitaires et qualitatifs, politiquement performatifs (Q). Ils furent produits en quelques jours, le temps résurgent d'un moment de violente politisation de la société civile, qui se voulait sans reste : procédés tactiques de communication politicienne dont les conjonctions, aléatoires, diluent tout auteur repérable d'un effet en expansion de « langage

meurtrier », pour le dire comme Jean-Pierre Faye (dans son livre du même nom, Paris, Hermann, 1996 qui reprend sa thèse sur « les langages totalitaires ») : et « cela » fustige des personnes collectives, souligne des fronts adversaires, fussent-ils imaginaires pour certains, et fait ainsi pression sur un processus démocratique de décision législative et politique. Dans les assemblées, en deçà de la scène médiatique mais la nourrissant et se nourrissant d'elle, les réseaux politiques sont à l'œuvre.

Sur le registre d'une rencontre entre l'intellectuel et le politique, rencontre nécessaire à la vie démocratique d'un Etat de droit, la question demeure, certes, d'analyser et de théoriser, mais aussi *de mettre en œuvre* des manières de l'effectuer qui se seront adaptées à un contemporain où l'engagement intellectuel moderne n'a plus les moyens, *c'est-à-dire ni les supports tangibles ni le temps*, de s'incarner (pensons aux médias d'avant et d'après guerre : les media télévisuels et post-télévisuels ont précipité cette alchimie puissamment émotionnelle jusqu'à la dissoudre vraisemblablement, ce qui en rend plus difficile la transformation à la fois intelligente et partagée). Constitutionnellement, lorsqu'un processus législatif suit un cours régulier, le débat se déploie sur la scène strictement politique et la démocratie suit son cours représentatif. Parallèlement, sur la scène idéalement citoyenne et civile, le même débat se déploie au plan moral, comme conflit de valeurs, au moyen des relais de publication liés à la vie intellectuelle autant qu'à la confrontation des points de vue et des voix. Tout le problème de la crise récurrente par « l'actuel » et ses violences démonstratives rendues disproportionnées vient sans doute de ce que ces deux scènes dans l'espace public ne savent pas, ne voient pas, ne donnent pas suffisamment à voir, entendre, réaliser et comprendre, comment, de façon régulière, incessante, elles communiquent en réalité, procédant l'une de l'autre, en y entraînant les sujets de droit et la vie psychique humaine à des points de contact réels, tangibles... *Ce déficit d'appropriation par les acteurs de la société civile constitue sans doute une des raisons majeures pour lesquelles ces deux scènes communiquent par une « crise actuelle » permanente : ce n'est pas la violence qui est à déplorer absolument – le propre de la violence c'est qu'elle s'impose -, c'est l'excès d'opacité qui tend à en interdire la pensée en partage.* Or l'interface manquant en creux (manque-t-il vraiment ? a-t-il jamais existé ? n'est-il pas plutôt un manque irrémédiable ?) semble bien relever du tissu culturel et de ses déchirures incessantes. Celui dont on aura tant dit, après bien des analyses de l'analyse de la modernité par Max Weber, qu'il est « désenchanté » et ne peut plus porter ni créer aucune « synthèse » psycho-dynamique commune (ni régulatrice, ni esthétique, ni transcendante).

Par ce déficit même où, de nouveau ou bien sempiternellement, l'expérience comme intelligence transmise avec la vie est une perte intransmissible, une résistance à l'actuel (résistance par l'inactuel ?) se révèle nécessaire, à la façon d'une « capacité » de traduction persévérante et rusée qui transforme la violence, à ses sources opaques, en intelligence. Tâche pour la parole, que

l'artisanat saurait entreprendre...

Sans la lecture un peu systématique des articles et des livres de Janine Altounian, et sans doute si je ne l'avais rencontrée durant les événements rapportés, parallèlement à l'occasion d'une recherche en quête d'approfondissement précisément sur ce genre de questionnement, je n'aurais pas éprouvé dans la rencontre de l'autre, donc pas pu penser à quel point la violence qui embrase est la même qui fait en répondre, d'un bord l'autre de « l'esprit du mal », la micro-histoire, celle du « petit x », des corps, revenant dans « la grande histoire » à la façon d'un voleur dans la nuit : qui en bascule le sens furtivement et réveille le palais endormi. En politisant à outrance l'espace public virtuel, illimité, mouvant, voire irréprésentable (y donnant au politique une prééminence que je continue de penser illégitime en démocratie), cette violence effrayante s'avère très étrangement le choc « actualisant » qui appelle et rend possible (impérieux) le virtuel de réponses *autrement* que la violence, autrement et dans la proximité. Cette capacité disproportionnée de réponses constitue la scène de la vie psychique, au registre culturel où elle frappe de l'intérieur et se trouve frappée par l'espace public ; une vie de l'esprit au corps à corps social, comme cicatrisation et transformation coûteuses de la violence ; réponses toujours locales, toujours des voix singulières, jamais assurées, précaires et durables, bref : toujours des positions par la pensée sous bien des formes, qui réclament le temps comme durée invisible et non linéaire, le temps comme verticalité inattendue - une patience étrangère à ce qui se retourne à son passage, un potentiel du passé ré-advenant, une brèche qui déplace les données et les registres ; sans qu'il soit nécessaire d'en appeler à l'apocalypse, à l'événement majeur ou à la décadence (R). Ce processus réclame des voix pour forcer des passages, des issues dans l'impasse idéologique ou mortifère (*poroi* dans l'*aporia*, dirait Sarah Kofman, S). Et ce passage à l'arrachée de la douleur ou de l'effondrement qu'un trauma entraîne s'il trouve où s'inscrire et se manifester, ne réside pas dans l'invocation de la fin de tout meurtre. Non. Il s'effectue très bizarrement par le renoncement à la justice actuelle pour le meurtre commis, sans jamais rien céder toutefois sur la qualification ni la reconnaissance de l'injustice ou du meurtre. C'est aussi par le détournement, la traduction de l'attente morale de justice que la transmission de l'effet du mal peut être opérée, c'est-à-dire le risque mortel désamorcé. En « démoralisant » l'effet du mal, ou ses sources (insaisissables) - *ce qui constitue une forme de transgression*, ainsi que le note bien Janine Altounian (voir, ici, la citation finale) -, on parvient sans doute à dégoupiller le piège des accusations victimaires et génocidaires... Ici se joue un usage non culpabilisant du passé, ce qui paradoxalement laisse au Droit toute sa place, parce qu'on cesse de considérer que le droit applique la morale, ce qui n'est pas sa fonction politique. L'entretien avec Janine Altounian éclaire ce point que bien des passages récents de son œuvre travaillent.

A cette aune paradoxale en éthique politique, la plus grande difficulté de cette tâche inactuelle que réclame un « espace public » non exclusivement politique, non exclusivement

médiatique, c'est qu'elle fait reposer l'histoire ou l'interprétation-traduction du passé sur les héritiers, littéralement *sur les enfants*, *i.e.* sur l'enfance en « moi » et « entre-nous » ; et que cela dépend de l'adresse d'un autre toujours inaccessible, réclamant la traduction en dépit de la violence ou de la transgression qui la rendra possible ; autant que cela dépend encore aussi de l'écoute d'un autre, souvent tout aussi inaccessible. Mais pas toujours.

La question vers laquelle reconduit l'œuvre de Janine Altounian est celle de comprendre comment et à quel point une telle écoute est nécessaire au travail de la traduction qui traverse la violence, nécessaire aussi dans « l'espace public ». Enfin, la question sonne comme un *shibboleth* entre la nuit et le jour : cette écoute valant écoute publique, donc sociale aussi, à l'échelle de chaque visage dans la proximité qui seule fonde le lien d'humanité, Qui « pour-moi » en est responsable ou capable ? Qui ? afin que j'en sois, « moi-pour-l'autre », aussi capable et responsable ?

Tâche endurente dans l'ombre dangereuse et abandonnée de bien des odyssees, n'est-ce pas dans la détresse jamais acceptée de la solitude que l'effort de traduction se tourne vers qui pourrait l'interpréter ? Non seulement d'une interprétation qui retourne la violence sociale et politique de l'histoire en culture, mais encore d'une interprétation qui retourne le silence et le bruit alentour en rencontres attentives, effectives, vécues. D'une interprétation devenant faculté de répondre en déchiffrant l'enfance qui affleure dans la passion artisanale : à la façon d'un cœur battant sous la main qui s'en approche et, peut-être, venant à le *porter* de sa lecture, le recueille et l'apaise. Toute œuvre est aussi « l'enfance de l'art », un enfant perdu, un enfant caché, un enfant trouvé dans l'*Hilflosigkeit*.

« Il me fallait aussi vaincre la farouche résistance à percer une aire de silence qui rend inapte à parler aux autres quand on a entendu ou évité d'entendre de tels récits de la bouche des siens, des survivants à qui néanmoins on doit de vivre. L'impuissance à échanger symboliquement et linguistiquement quoi que ce soit avec ce qui s'entend là confirme bien cette fracture. L'expérience hors bornes des rescapés se terre souvent dans le secret, le mutisme ou, chez certains, le ressassement inlassable et dérisoire d'un répertoire obsédant. C'est pourquoi, qu'elle soit apparemment dite ou non, dans une langue d'ailleurs, déracinée, qui s'inscrit chez l'enfant enquêteur sans qu'il puisse, lui, s'y inscrire, une langue palpitante encore mais devenue stérile par un empêchement à générer désormais toute culture vivante, elle demeure innommable et ne relève pas du champ de la communication. Les contenus viennent pulvériser tout contenant pour la pensée, et les mots manquent pour saisir comment d'une telle horreur a pu naître et peut procéder cet enfant que

l'on est. [...]

À ces êtres écrasés par des expériences non subjectivables, seul cet autre-familier qu'est leur héritier peut apporter, avec l'enveloppe de son écrit, un contenant psychique aux faits terrorisants qu'ils ont vécus. C'est ici le *holding* de l'écriture, substitut d'un holding absent en son temps, qui *retransitionnalise* la parole de ces êtres en défaut d'eux-mêmes et dénués d'assignataire, qui l'historicise par cet avènement dans l'ordre métaphorique du discours. Alors que les récits des survivants, incapables d'assumer la réalité psychique de ce qu'ils racontent, restituent la seule réalité matérielle des faits, le traducteur de parents en faillite, défiant une conception positiviste de l'Histoire, opère la secrète violence de les inscrire dans une subjectivité, la sienne et, partant, celle de ses lecteurs. Il se livre à la tâche, non seulement restitutive mais avant tout créatrice, que Michelet assignait aux historiens : « Entendre les mots qui ne furent dits jamais, qui restèrent au fond des cœurs (fouillez le vôtre, ils y sont) » (U) »

Janine Altounian, « *Dire la vérité se vit comme une transgression* » (V)

Paris, janvier – février 2012

Notes

A. Janine Altounian, *L'intraduisible. Deuil, mémoire et transmission*, Paris, Dunod, 2005, extrait du dernier paragraphe de son introduction, intitulé « L'artisanat chez Pénélope, Benjamin et Freud » ; la citation de Walter Benjamin vient de son article « Le narrateur » (ou « le Conteur », selon les traductions), retraduite ici par J. Altounian aux fins de son étude (une « étude lexicale des citations de Benjamin et Freud » est jointe en Annexe, à la fin du livre).

B. Walter Benjamin, « Expérience et pauvreté » (1933), traduction française de Rainer Rochlitz dans *Œuvres*, tome 2, Paris, Gallimard-folio, 2000, pp. 364-372.

C. Depuis 1989, XXI volumes édités ou en préparation, quasiment tous parus (sauf le I et le XXI), aux Presses Universitaires de France, dont certains volumes sont déjà en cours de ré-édition révisée. Voir : Jean Laplanche, *Traduire Freud*, Paris, PUF, 1989, et l'interview présentant l'entreprise et la collection :

http://www.puf.com/wiki/Collections/Oeuvres_compl%C3%A8tes_de_Freud

D. On peut consulter une bibliographie des travaux de Janine Altounian sur le site de l' AIRCRIGE (association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides : <http://aircrigeweb.free.fr/index.html>) : lien direct vers la bibliographie :

http://aircrigeweb.free.fr/ressources/auteur_sommaire_ressources.html

E. Je remercie particulièrement Roberta Guarnieri (psychanalyste, Venise, SPI) pour sa disponibilité et ses lectures très instructives de Nathalie Zaltzman, de Monique Schneider, et de Janine Altounian ; voir « Nathalie Zaltzman : une pensée anarchiste à l'épreuve de l'histoire », dans N. Zaltzman *et al.*, *Psychè anarchiste. Débattre avec Nathalie Zaltzman*, Paris, PUF, 2011, pp. 157-171.

F. Pendant la période de présentation au Sénat d'un projet de loi, consulter le site du Sénat où, de façon permanente, tous les dossiers et débats en cours d'examen législatif sont accessibles intégralement, www.senat.fr/dossierlegislatif/pp111-229.html

G. Robin George Collingwood, « Ce que la 'civilisation' veut dire », traduit en français et publié par la revue de philosophie politique : *Cités*, 2002/4 n°12, pp. 149-185

H. Yves Ternon est spécialiste de la médecine nazie, des crimes contre l'humanité et des génocides ; je cite, ici, « La problématique du négationnisme », écrit pour la revue *l'Arche* en 2003, et disponible en ligne sur un site centré sur le génocide arménien mais ouvrant par ailleurs une multiplicité de liens autour de cette question :

<http://www.imprescriptible.fr/dossiers/ternon/negationnisme>

I. Cette incapacité historique de l'Etat est l'argument juridique avancé par les tenants (juristes y compris) de l'anti-constitutionnalité d'une loi invoquant un génocide.

J. *Le Monde* du 21/1/2012 (<http://istanbul.blog.lemonde.fr/2012/01/20/taner-akcam-la-negation-du-genocide-est-une-industrie/>). Cet entretien revient aussi sur l'envergure politique de la mort de son ami Hrant Dink, journaliste et écrivain turc, arménien, assassiné le 19 janvier 2007 à Istanbul (voir son livre *Être Arménien en Turquie*, Éditions Fradet, 2007). En 2008, Taner Akçam a publié en traduction française *Un acte honteux : Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque* complémentaire du livre de Raymond Kévorkian, *Le Génocide des Arméniens*, de 2006. L'intérêt du livre de T. Akçam, c'est aussi qu'il s'inscrit pleinement dans l'histoire critique de la Turquie effectuée en tant qu'auto-compréhension culturelle.

K. Loi du 13 juillet 1990, dite « Loi Gayssot », modifiant la loi sur la liberté de la presse de 1881, « Seront punis des peines prévues [...] ceux qui auront contesté [...] l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 ». Loi du 29 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien de 1915. Loi du 21 mai 2001 dite loi Taubira sur l'esclavage ; se distingue

des deux précédentes car elle intervient dans la recherche en histoire et la fabrication des programmes et manuels d'enseignement historiques. [Une loi de 2005, concernant « le rôle positif de la présence française en outre-mer » a été déclassée puis abrogée par voie parlementaire en février 2006.] C'est dans le fil des deux premières lois que se situe celle votée par voie parlementaire en janvier 2012. Elle se nomme finalement « *loi de répression de la contestation de l'existence des génocides* » :

http://www.senat.fr/les_actus_en_detail/article/penalisation-de-la-negation-du-genocide-armenien.html

L'historien Benjamin Stora a en quelque sorte synthétisé les strates et enchevêtrements de ce qu'il nomme le « tourbillon mémoriel » de la seconde moitié du 20^e siècle, dans sa Préface à Pascal Blanchard – Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires*, Paris, La découverte, 2008, pp. 7-13 (« La France et « ses » guerres de mémoires »)

L. Je rappelle un excellent petit article de Sarah Kofman à ce propos : « Le problème moral dans une philosophie de l'absurde », *Revue de l'enseignement philosophique*, octobre, 1963, qu'elle réfère délibérément dans un livre plus récent de son parcours : *Séductions. De Sartre à Héraclite*, Paris Galilée, 1990. Question discrètement cardinale dans cette œuvre.

M. Cf. les sites d'historiens, de débats d'idées, les relais dans la presse quotidienne nationale ou culturelle, etc, notamment la *Revue la règle du jeu* dans son séminaire du dimanche 8 janvier 2012, « qui a peur d'une loi mémorielle » (<http://laregledujeu.org/>). A l'occasion de cette tribune, relayée en ligne par le *Journal d'Arménie*, l'historienne Claire Mouradian a rappelé les différentes positions de groupements d'historiens (mise en scène de la discipline « histoire » et de ses porteurs autorisés qui reste, rappelons-le, assez spécifiquement française), http://www.armenews.com/article.php3?id_article=76062

N. En plus de l'article référé en note « M » de l'entretien avec J. Altounian dans ce dossier, voir : Nathalie Zaltzman, *L'esprit du mal*, Paris, L'Olivier, 2007 ; (en direction), *Résistance de l'humain*, Paris, PUF, 1999.

O. L'essai en forme de traité, « Projet de paix perpétuelle » (1795), d'Emmanuel Kant a été notamment ré-évalué par Jürgen Habermas, *La paix perpétuelle. Bicentenaire d'une idée kantienne*, Paris, Le cerf, 1996 : compte tenu que l'on a renoncé à penser (ou croire) que les Républiques visent la paix, Habermas examine sur quels fondements constitutionnels un « espace public » cosmopolite et européen est possible, car il est nécessaire à une visée « fondamentale » de paix plus contraignante que les visées politiques. L'enjeu est de promouvoir de façon inter-étatique et démocratique (sociale) les droits des sujets de droit sans verser dans le moralisme (traduction par Rainer Rochlitz). Pour une discussion des limites du « tout politique » de l'espace public, voir Pierre Gisel, Isabelle Ullern, *Le déni de l'excès*, Paris, Herman, 2010 (l'introduction et les

discussions entre les chapitres 2 à 5)

P. Cf. l'annonce relayée par le *Courrier International*, « Les Franco-turcs manifestent contre leur stigmatisation » ; cf. l'annonce sur le site *turquie-news.com*, « manifestation contre la loi de censure arménienne » ; ou sur le site de *rfi.fr*, « les Turcs dans la rue contre le projet de loi sur le génocide » qui relate une manifestation étrangère contre un processus législatif républicain où l'adjectif « français » a disparu (« les Turcs ») ; à quoi le site *armenews.com* répond nécessairement en annonçant « les photographies de la manifestation négationniste et nationaliste », tout en nommant « la loi de pénalisation » par une tournure plus proche du texte déposé : « *Proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi* ».

Q. Ce « performatif » spécifique, qui fait particulièrement du sujet un sujet psychique du pouvoir, a été puissamment analysé par Judith Butler dans deux ouvrages, *Le pouvoir des mots, politique du performatif* (1998), Paris, ed. Amsterdam, 2004 ; *La vie psychique du pouvoir* (1997), Leo Scheer, Paris, 2002.

R. Je renvoie au travail de notre séminaire 2010 – 2011 (cf. rubrique « à l'atelier » de ce site : <http://ehess.dynamiques.fr/usagesdupasse/16/>), et de l'année en cours, consacré aux « discours de la fin » ; aux « lectures » du « 11 septembre » par Jacques Derrida, Jürgen Habermas et Judith Butler notamment, ainsi qu'aux interprétations critiques modernes des apocalypses et millénarismes. Voir aussi <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2011/ue/344/>

S. Sarah Kofman, *Comment s'en sortir ? Cauchemar*, Paris, Galilée, 1983.

T. Sarah Kofman, elle aussi lectrice traductrice inlassable et passionnée de Freud (et de Nietzsche) n'aura eu de cesse de dire et montrer que l'œuvre procède de l'enfance, est enfant de son auteur, *L'enfance de l'art. Une interprétation de l'esthétique freudienne*, Paris, Payot, 1070 (réed. Petite Bibliothèque Payot, 1975). Citant la détresse (*Hilflosigkeit*), je reviens au très beau livre de Monique Schneider relisant « l'Esquisse » de Freud et son analyse de cette « désaide » (selon la traduction de l'OCFP !), dont elle tisse/révèle la fonction éthique première, depuis Levinas (H. Cohen et Kant) jusque dans la psychanalyse.

U. Jules Michelet, *Journal* du 30 janvier 1842 [note de Janine Altounian]

V. Section de son livre déjà cité, *De la cure à l'écriture. L'élaboration d'un héritage traumatique*, Paris, PUF, 2012 (en cours de parution) ; voir aussi la section « Fonction médiatrice de l'écriture et contre-transfert analytique » de son livre *L'intraduisible*, Paris, Dunod, 2005, p. 74.

Publié sur le site de l'Atelier international des usages publics du passé le 2 mars 2012